

DEAP

Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture

L'Auxiliaire de Puériculture s'occupe d'enfants de 0 à 18 ans sous la responsabilité de l'Infirmière, en établissements hospitaliers (maternités, pédiatries, néonatalogies) ou en extra-hospitaliers (crèches, haltes-garderies, espaces multi-accueils, centres maternels, PMI, structures d'accueil ...). Elle réalise des soins, des activités d'éveil et d'éducation pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant. Son rôle s'inscrit dans une approche globale, et prend en compte la dimension relationnelle des soins et de la communication avec la famille.

Rythme de formation

Sur 12 mois de septembre à août

Jusqu'à 22 semaines de stages

Jusqu'à 5 blocs de compétences

- Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale
- Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés
- Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants
- Entretien de l'environnement et des matériels liés aux activités
- Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux soins à la qualité ou la gestion des risques

CURSUS COMPLET

Sans condition de diplôme

22 semaines de stage

5 blocs d'enseignement

CURSUS PARTIEL

Titulaire d'un diplôme ou d'un titre professionnel permettant un allègement

525 à 770 heures de stages

2 à 5 blocs d'enseignement

Admission et inscription

Etre âgé(e) de 17 ans révolus

Entretien oral devant un jury après étude de dossier

Dossier à télécharger et à envoyer selon un calendrier mis en ligne sur le site web

Coût et financement

Tarif sur devis

Financement possible par l'employeur ou par la Région Auvergne Rhône-Alpes